



assignation au TGI pour caution bancaire

Par **aghata**, le **17/11/2009** à **00:38**

je me suis portée caution pour un prêt de 200000€ destiné à l'achat d'un bien immobilier par ma société,
ce prêt était sur deux ans et maintenant que son terme est échu ,
la banque me reclame l'intégralité de la somme empruntée +20000€ ,alors que je lui est déjà versé 33000 € d'agios pour les 24mois.
Aujourd'hui je suis assignée devant le TGI par la banque me réclamant de payer tout de suite 220000€
Si la banque obtient l'aval du tribunal ;peut'elle prendre (et ce en combien de temps) : des hypothèques judiciaires, à la fois sur le bien financé et sur ma maison principale qui m'heberge avec mmes quatre enfants ,puisque je suis caution et propriétaire
La banque sait que le bien financé par leur crédit est en vente depuis deux ans mais elle ne veut pas attendre ou ralonger le prêt, jusqu'à la vente . Je n'en dort plus la nuit , la banque peut'elle m'obliger à vendre mon habitation principale , en combien de temps, puis-je faire appel du jugement et cele sera t'il suspensif pour l'exécution

merci d'avance pour vos réponses

une mère de famille au bord du desespoir